



Arrêt maladie ALD 1 an rupture conventionnelle et chômage

Par itrenew

Bonjour,

CDI du 03/10/2018 au 02/10/2022 puis du 03/10/2022 à aujourd'hui.

En arrêt depuis le 23/12/2022, reconnu ALD, je souhaite faire une rupture conventionnelle qui est acceptée par mon employeur.

Je voulais savoir comment serait calculé le droit au chômage? car depuis bientôt un an en arrêt maladie indemnisé en IJ.

Je souhaite faire une sorte de reconversion pro en créant une EURL.

Merci d'avance.

Par ESP

Bienvenue

La période de référence est généralement les 12 derniers mois précédant la demande d'allocations chômage. Le salaire journalier de référence (SJR) est calculé en prenant en compte les salaires perçus au cours des 12 derniers mois précédant l'arrêt de travail, es indemnités journalières de la sécurité sociale sont prises en compte dans le calcul du SJR.

Par itrenew

Bonjour et merci pour votre réponse.

Si je comprends bien votre réponse, pour le calcul du SJR , ils prendront en compte les 12mois précédent l'arrêt de travail, soit la période du 22/12/2021 au 22/12/2022 (arrêt au 23/12/2022) ?

Merci d'avance.

Par itrenew

Bonjour,

Petit up svp =)